



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2025

La Municipalité décide :

- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à des citoyens à la suite de leur demande de naturalisation.
- Des dates de fermeture estivale de l'administration communale et de la pause estivale des séances de Municipalité.
- De répondre à la consultation du projet d'horaire 2026 des transports publics.
- De valider le rapport détaillé de l'auditeur des comptes communaux 2024.
- De désigner Mme Carine Gex pour assister à l'assemblée générale de l'AGFORS.
- D'autoriser l'abattage d'arbre sur une parcelle communale.
- De refuser la cession d'un emplacement au camping du Jubillet et de notifier la prochaine personne sur la liste d'attente en lui demandant si elle veut bien reprendre la caravane actuelle.
- De valider un devis concernant le changement de matériel à l'auberge de la Couronne.
- D'autoriser l'aliénation de plusieurs objets sans faire valoir le droit de préemption.
- De valider des Pocama pour des épreuves sportives passant sur le territoire communal.
- De demander un versement par l'AGFORS conformément à l'article 11 du bail à ferme
- De demander le versement par l'AGFORS du solde d'un fonds déposé à l'AGFORS et que ce fond ne soit plus alimenté.
- De valider le Bassinfos de juin 2024.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- D'autoriser la pose de panneaux sur le territoire communal pour des manifestations dans des communes voisines.

- De valider une offre concernant le relevé d'état et analyse de la gestion de l'entretien des routes.
- De valider le procès-verbal de la séance du Centre funéraire régional de Nyon.
- D'autoriser l'affichage concernant la campagne de recrutement SDIS Gland-Serine.
- De valider un Pocama pour des manifestations organisées sur le territoire communal.
- De valider un devis pour le remplacement du logiciel servant au suivi des infrastructures de distribution d'eau et à l'autocontrôle.
- De procéder à l'assermentation de M. Blaise Bersier, représentant de Oma Consulting Sàrl, qui assure le contrôle du respect des réglementations lors de l'exécution de chantiers et le suivi de chantiers.
- De valider l'étude du remplacement du système de téléphonie actuel de la Commune.
- De valider les communications municipales de la séance du Conseil communal du 23 juin 2025.
- De procéder à un remboursement extraordinaire d'une avance à terme fixe à hauteur de CHF 150'000.
- D'accepter une demande de permis de fouille.
- De contacter la police afin de faire de la prévention aux abords de l'école lors de la rentrée scolaire d'août 2025.
- D'engager un jeune étudiant de la région afin d'aider au nettoyage de l'école et diverses autres tâches durant l'été.
- De répondre négativement à la DGEP quant à des éventuelles places d'apprentissage au sein de la commune pour août 2026.
- D'accepter l'appel à démission formulé par Pro-Jet afin de faciliter le processus de fin de cette association.
- De ne pas élargir les horaires des centres aérés (permanence UAPE) durant les vacances d'été.
- De nommer Mme Joëlle Aeberli responsable de la cantine O'Resto.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Denis Currat



Le Secrétaire.

Sacha Vuadens